

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

67539 DU 21/12/85
DECRET N° ~~7539~~ ⁶⁷⁵³⁹ DU 21/12/85
INTER-PP/SGM
DGPCL.-

portant inscription au tableau
d'avancement, au titre de l'année
1984, des ~~Inspecteurs~~ ^{Inspecteurs} de la cat-
gorie A, hiérarchie I, des Services
Techniques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1974 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7/11/84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 20/06/84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8/7/74 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3/02/62 portant statut général
des Fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n° 1037/AF du 21/06/58 fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 61/490/AF du 9 Mai 1952 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/197/AF du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62
du 3/02/62 portant statut général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/198/AF du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;

Vu le Décret n° 65/170/AF/BR du 25 Juin 1965, règle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du Décret n° 62/196/AF du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 80/350 du 27/12/80 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 84/356 du 3 Août 1984 portant no-
mination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 85/1423 du 07/12/85, portant no-
mination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant orga-
nisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/150 du 5 Mars 1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

Vu le procès-verbal de la commission Administrative
d'avancement, en date du 17 Avril 1985 ;

Vu le Décret n° 60/90/FP du 3.3.60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

D E C R E T E :

DGB.

DCF.

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 1984, pour le 2° échelon du grade de Vétérinaire Inspecteur en Chef à deux (2) ans, les Vétérinaires Inspecteurs de 9° échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Elevage), dont les noms suivent :

- BOUSSOU (Daniel) Brazzaville
- KUMA (Albert) Brazzaville

Article 2. - Le présent décret, sera enregistré, publié au Journal et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 21 AVRIL 1984

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard OUMBO MATSONA.-

- Ange Edouard P O U M A U I.-

AFFILIATIONS :

- JORPC.....	1
- SGG/BC.....	1
- DGRP/DGPCE.....	1
- DGB.....	1
- DCF.....	1
- DAF.....	8
- MLE.....	1
- SGAB.....	1
- D.E.....	1
- DAF/DCS.....	8
- STAT/DGPCE.....	1
- Intéressés.....	2